

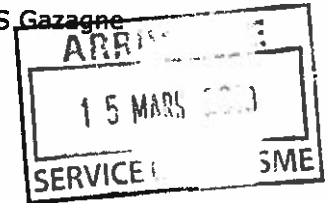
ARRIVÉE 763  
07 MARS 2019  
Communauté d'Agglomération de Chaumont,  
du Bassin Nogentais  
et du Bassin de Bologne Vignory Froncles

UJ 16 18/3 → FC  
MP 18 103

Chaumont, le 21 février 2019

Madame la Présidente  
de la Communauté d'agglomération de  
Chaumont  
DGADAE  
C'Sam  
Rue Emile CASSEZ  
52000 CHAUMONT

Dossier suivi par S. Gazagne



**Siège Social**  
26 avenue du 109<sup>e</sup> R.I.  
BP 82138  
52905 Chaumont Cedex 9  
Tél. : 03 25 35 00 60  
Fax : 03 25 35 03 34  
Email : [accueil@haute-marne.chambagri.fr](mailto:accueil@haute-marne.chambagri.fr)

**Référence**  
CF/GEC/AC N°643/250219

**Objet**  
Avis PLU Jonchery

Madame la Présidente,

Par courrier reçu le 28 novembre 2019, vous sollicitez mon avis sur le projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Jonchery et je vous en remercie.

Je note que ce projet est très peu consommateur d'espaces agricoles et je vous en félicite.

Par contre, je note que si de nouvelles constructions agricoles ne sont pas autorisées en zones U, ce que je peux comprendre, il n'est pas prévu d'autoriser les extensions de bâtiments agricoles existants, ce qui peut pourtant s'imposer notamment pour :

- une éventuelle mise aux normes,
- une amélioration du bien-être animal,
- une amélioration des conditions de travail.

Je regrette cette limite à l'adaptation des installations agricoles alors que l'article U-2 le prévoit concernant les installations industrielles.

Ainsi, afin de préserver le potentiel d'adaptation des sites d'exploitations agricoles, je vous propose de préciser cet article U-2 de la manière suivante :

*« Les installations classées y compris agricoles ainsi que les constructions et installations concernant les aménagements et les extensions de bâtiments abritant des activités agricoles ou industrielles déjà existantes doivent être compatibles avec la tranquillité du voisinage et le caractère résidentiel de la zone et ne doivent pas entraîner l'aggravation des risques et nuisances. »*

En conséquence, je suis au regret de réserver mon avis, espérant que cet article du règlement intérieur pourra être adapté.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Le Président,

Christophe FISCHER

